

La commune de Agon-Coutainville traite les données collectées le registre des objets trouvés ou perdus.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du recensement des objets perdus et de leur restitution à leur propriétaire dans le cadre d'une mission d'exécution d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité public.

Les catégories de données traitées sont

- Etat civil, Identité, Données d'identité
- Vie personnelle
- Autre type de données

La collecte de données prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les personnes concernées sont :

- Toute personne ayant perdu ou trouvé un objet

Destinataires des données

- La police municipale

Durée de conservation

- Les données sont conservées 1 an, archivées 3 ans puis détruites.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données

- par courriel : vosdroits.dpo[@]manchenumerique.fr
- par courrier : Manche Numérique – Service DPO
235 Rue Joseph CUGNOT 50000 Saint-Lô.

Si vous estimez après nous avoir contacté que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr)